

Location d'une nacelle pour élagage

Ville de TOURLAVILLE

Services Techniques

LOCATION D'UNE NACELLE POUR ELAGAGE

REGLEMENT DE CONSULTATION

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Lundi 27 septembre 2010, avant 16H00

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation concerne *la location d'une nacelle pour élagage*.

Type de Marché :

Marché de service.

Forme du Marché :

Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande en procédure adaptée (articles 28 du Code des Marchés Publics - décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006).

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

Les prestations feront l'objet d'un marché de service à bons de commande avec minimum et maximum. Les bons de commande seront notifiés au fur et à mesure des besoins.

Décomposition en lots :

Sans objet - marché unique

Montant du marché :

Montant compris entre 5 100,33 et 15 301,00 euros HT/an, soit entre 6 100,00 et 18 300,00 euros TTC/an.

Article 2 : Durée du marché :

Le marché est conclu pour une période de 7 mois, du 1^{er} novembre 2010 au 31 mars 2011 et du 1^{er} novembre 2011 au 31 décembre 2011.

Article 3 : Conditions de la consultation

Nul n'est admis à concourir s'il n'a les qualités requises pour garantir le succès de la prestation.

3.1 - Délai d'exécution

La fourniture devra être livrée suivant les délais précisés à l'acte d'engagement.

3.2. - Variantes et options :

L'entreprise peut proposer toutes les variantes ou suggestions qu'elle jugera utiles. Le cas échéant, elle chiffrera les incidences financières induites.

3.3 - Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à CENT VINGT JOURS (120 jours) à compter de la limite de réception des offres.

3.4 - Mode de règlement du marché :

Les règlements afférents au marché seront pris sur les fonds propres de la collectivité et réglés par virement administratif dans un délai de 30 jours.

Le comptable assignataire chargé des règlements est : Monsieur le Trésorier Principal Municipal de Tourlaville.

3.5 - Langue devant être utilisée

Conformément à la loi n°94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française et en application de la circulaire ministérielle du 19 mars 1996 publiée au Journal Officiel du 20 mars 1996, l'offre doit être rédigée en français.

Toutes correspondances, tous documents écrits, quel que soit leur nature ou leur caractère devront donc être rédigés en langue française.

3.6 Monnaie du marché

Le candidat est informé que la ville de Tourlaville souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire suivante : l'Euro.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres :

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat qui en fait la demande écrite ou peut être téléchargé sur le site de la ville, www.mairie-tourlaville.fr.

4.1 Documents à produire :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- un devis détaillé, *ainsi qu'une fiche technique du matériel proposé, y compris photo*
- Un DC4 et un DC5 (document joint) à fournir au moment de la notification,
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,
- L'acte d'engagement et le descriptif complétés.

Article 5 : Jugement des candidatures et des offres :

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues aux articles 52 et 55 du Code des Marchés Publics.

Les critères retenus pour le jugement des candidatures seront les suivants : capacités professionnelles et techniques du candidat.

5.1 - Elimination des candidatures :

Toute offre remise hors délai sera éliminée.

Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés et dont les garanties techniques et financières sont insuffisantes par rapport à l'objet du marché seront éliminés dès l'analyse de la candidature.

Location d'une nacelle pour élagage

Le maître d'ouvrage choisit librement l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette formule de consultation.

A titre d'information, l'examen de valeur technique de l'offre se fera en appréciant :

- ✓ Le prix - 40 %
- ✓ Le délai de livraison - 40 %
- ✓ La qualité du matériel proposé - 20 %

Chacun des critères fera l'objet d'une notation de 1 à 5 (1 – Très mauvais, 2 – Mauvais, 3 – Moyen, 4 – Bon, 5 – Très bon).

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un délai de 8 jours à réception de la lettre de notification de la décision d'attribution, les certificats sociaux et fiscaux ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé DC7).

Dans le cas contraire, le pouvoir adjudicateur présentera alors la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des offres :

Les offres seront transmises par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise contre récépissé avant la date et l'heure indiquées ci-dessous.

Le pli portera la mention suivante : « **Location d'une nacelle pour élagage** » - **NE PAS OUVRIR**

Il devra parvenir à destination avant **le lundi 27 septembre 2010, 16H00** à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Services Techniques
109 avenue des Prairies - B.P. 68
50110 TOURLAVILLE

Les offres transmises par voie électronique ne sont pas acceptées.

Article 7 : Renseignements complémentaires :

7.1 Demande de renseignements :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront s'adresser à :

Renseignements administratifs: Emilie GOUESLARD-DOUCET

Tél : 02.33.88.15.26

Télécopie : 02.33.88.04.37

Renseignements techniques: André BAUDE

Tél : 02.33.88.15.30

Article 8 : Recours

En cas de recours, le Tribunal compétent est le Tribunal Administratif de Caen - 3 rue Arthur Le Duc - 14000 CAEN - Tél : 02.31.70.72.72

courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr

Article 9 : Annexes - Pièces jointes

- ✓ CCATP
- ✓ descriptif
- ✓ Acte d'engagement
- ✓ DC4
- ✓ DC5